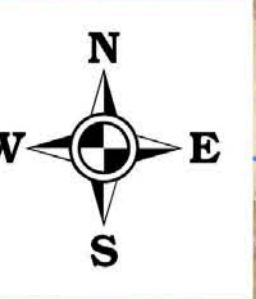


TRONÇON AMONT DE L'OZON  
ZONE ROUGE 10 M DE PART ET D'AUTRE DES DIGUES

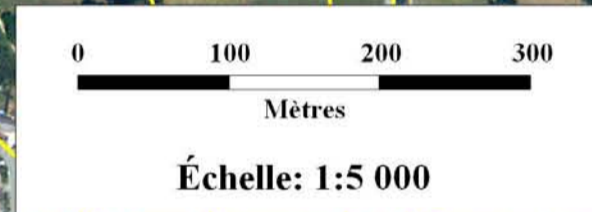


TRONÇON ENDIGUÉ CANAL DE LUYNES - OZON  
ZONE ROUGE 10 M DE PART ET D'AUTRE DES DIGUES

Chaponnay

ENDIGUÉ  
10 M DE PART ET D'AUTRE DES DIGUES

Zonage			
	Zone rouge		Zone rouge rupture de digue
	Zone violette		Zone violette rupture de digue
	Zone bleue		Zone bleue rupture de digue
	Zone rouge débordement et rupture de digue		Zone violette débordement et rupture de digue
	Zone violette débordement et rupture de digue		Zone bleue débordement et rupture de digue
	Zone blanche		
	Limite du bassin versant de L'OZON		
	Secteur hors zone réglementée du PPRi		
Cotes de référence (en m NGF)			
	Profils en travers		
	Casiers		
	Limite de commune		



Hf:20126w-zonage\_marenes\_110000\_2007.WOR-AM

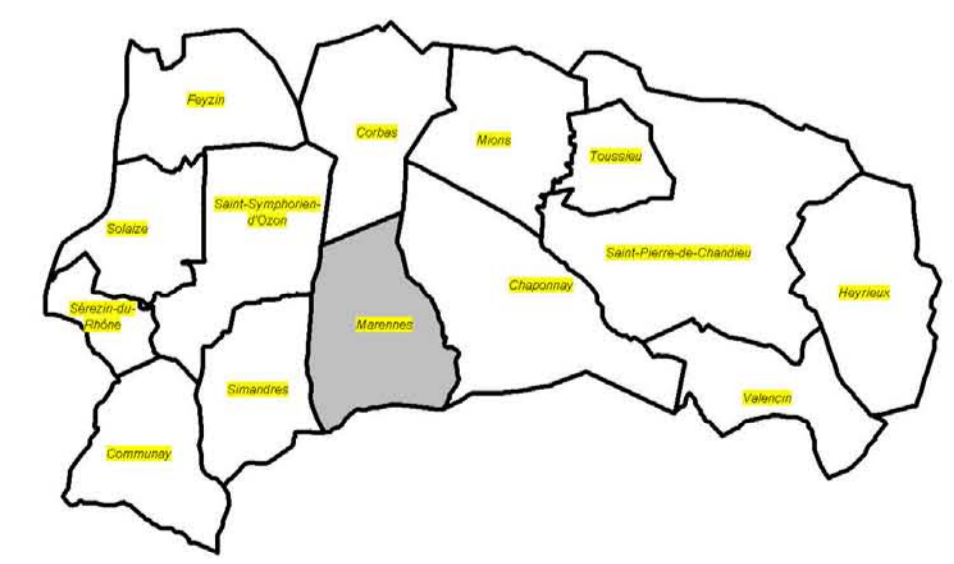


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION DE LA VALLÉE DE L'OZON

#### PLAN DE ZONAGE

Commune de Marenes



Echelle: 1 / 5 000 Date: Mars 2008

PRESCRIPTION DU P.P.R. : 6 Novembre 1998

APPROBATION DU PPR : 9 Juillet 2008

Sources :  
© GEPLA IGN  
DDE 69

SERDD / MR - Mars 2008

**NB : L'ensemble de la zone réglementée pour la commune concernée figure sur la carte**  
Direction Départementale de l'Équipement du Rhône - 33 rue Moncey - 69421 LYON Cedex 03

TRONÇON ENDIGUÉ CANAL DE PULIVES - OZON  
ZONE ROUGE 10 M DE PART ET D'AUTRE DES DIGUES

Marenes

Canal de Luynes

Canal de Pulives

Rau. de l'Ozon

INVERSE